

Communauté  
de Communes



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ  
DE COMMUNES DU HAUT LIMOUSIN EN MARCHÉ

SÉANCE DU 3 NOVEMBRE 2025

2025\_104

INGÉNIERIE DLAL 2021-2027 (PROGRAMME EUROPPEEN LOCAL)  
ANIMATION ET GESTION DU GAL DU HAUT LIMOUSIN - ANNÉE 2025  
\*\*\*\*\*

L'an deux mille vingt-cinq, le trois novembre à dix-huit heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Haut Limousin en Marche, dûment convoqué, s'est réuni à l'Espace du Rocher à Magnac-Laval (87190), sous la présidence de Monsieur PERRIN, Président.

Date de convocation du Conseil de Communauté : 27 octobre 2025.

Nombre de conseillers		BACHELLERIE Pierre, BAMBAGINI Martine, BARRIERE Jean-Paul, BERGER Odile, BOUX Michel, COURTILOUX Vincent, DAMAR Vincent, DAVID Daniel, DE LA SALLE Jacques, DELPEUCH Dominique, DENIZOU Nicole, DESBORDES Marie-Hélène, ESCLAMADON Jean-Marie, FILLOUX Virginie, FIOUX Alain, GENTY Guillaume, GORIN Claudine, GUIBERT Xavier, GUILLOT Olivier, IMBERT Ginette, JACQUIER Christian, JOUANNY Alain, LACHAISE Joël, LAVERGNE Michel, LAVERGNE Viviane, LONDEIX Colette, MAITRE Daniel, MARCOUX-LESTIEUX Patricia, MARTIN Bernard, MARTIN Francis, MOREAU Pierre-Charles, NAVARRE Michel, NIVARD Fabrice, NOUGIER serge, OVAN Nicolas, PERRIN Jean-François, PEYRONNET Claude, REYNAUD Gilles, ROUET Jean-Louis, SAILLARD Madeleine,
En exercice	62	
Titulaires Présents	40	
Suppléants Présents	6	
Pouvoirs titulaires	5	
Votants	51	

**PRÉSENT Suppléant :** BARRAUD Francine, DACKOW Jean-Michel, HÉRAULT André, NOEL Marie-Thérèse, PRÉVÔT Alain, ROUSSEAU Michel.

**POUVOIRS hors suppléant :**

- AUBRUN Lynda donne pouvoir à OVAN Nicolas ;
- BARRET-BONNIN Marie-Catherine donne pouvoir à DENIZOU Nicole ;
- MAURY Alice donne pouvoir à LAVERGNE Viviane ;
- ROCH Jean-Marie donne pouvoir à PEYRONNET Claude ;
- SCHIRA Bruno donne pouvoir à GORIN Claudine.

**Excusés :** BOULLE Jean-Claude, BREGEAUD Laurent, BREGEON Pascal, DRIEUX Sophie, GAINAND Jean-Pierre, GUILLON Jean-Claude, PAILLER Alain, LAURENT-DUSSY Claudine, PIVETEAU Michel, SINGEOT Anne-Marie, THEVENOT Pierrette.

**Assistaient également à la séance, des délégués suppléants.**

Madame Virginie FILLOUX est élue secrétaire de séance.

Monsieur PERRIN, Président, s'exprime en ces termes :

Le programme européen local (DLAL 21-27) a été lancé en 2024 sur le territoire du Pays du Haut Limousin. Une enveloppe d'1 845 902 € de crédits FEDER et FEADER est allouée au territoire jusque fin 2027, pour la mise en œuvre de projets innovants.

Pour rappel, le programme est porté par la CCHLeM, en partenariat avec la Communauté de communes Gartempe Saint-Pardoux.

Pour faire vivre le DLAL (Développement Local pour les Acteurs Locaux) sur le territoire, accompagner les porteurs de projet et animer les réunions GAL, deux chargés de mission « fonds européens » sont mobilisés pour un total de 1,5 ETP.

Par ailleurs, le Groupe d'action locale avait validé en 2024 le principe d'un film promotionnel et documentaire, mettant en valeur l'action de LEADER au fil des 4 générations (1997-2024). Les coûts liés à la réalisation de ce film peuvent élarger à la fiche action n° 8 « Animation, gestion et évaluation du GAL ».

#### Plan de financement de l'opération (HT) :

Dépenses		Financements	
Ingénierie (montant forfaitaire horaire de 30,34 €)	73 134,57 €	Autofinancement CCHLEM (20 %)	21 529,83 €
Coûts indirects (15 %)	10 970,19 €	Subvention LEADER sollicitée	76 119,31 €
Défraiements (4 %)	2 925,38 €	Subvention Région – Contrat de développement et de transition	10 000,00 €
Prestation film « La bonne idée »	20 619,00 €		
<b>TOTAL</b>	<b>107 649,14 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>107 649,14 €</b>

**Considérant** la notification par courrier du 9 décembre 2022 de la sélection du territoire Haut Limousin pour la mise en œuvre de stratégies intégrées sous la forme d'un Développement Local par les Acteurs Locaux (DLAL),

**Considérant** la signature de la convention relative à la mise en œuvre du développement local mené par les acteurs locaux dans le cadre du Plan Stratégie National 2023-2027 et du Programme régional FEDER/FSE+ Nouvelle-Aquitaine 2021-2027 le 21 mai 2024,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré,

#### DÉCIDE

**Article 1 :** D'approuver le projet d'ingénierie 2025 relatif à l'animation du programme européen local du Pays du Haut Limousin (DLAL 21-27) et à la réalisation du film promotionnel et documentaire ;

**Article 2 :** D'approuver le plan de financement présenté ;

**Article 3 :** D'autoriser le Président à signer tout document afférent au programme européen local (DLAL 21-27) ;

**Article 4** : D'autoriser la 1<sup>ère</sup> vice-présidente à signer tout document afférent à la réalisation du film promotionnel et documentaire.

**Adoptée à l'unanimité**

**Le Président,**

Signé électroniquement par : Le  
Président  
Date de signature : 06/11/2025  
Qualité : Signature des ACTES par le  
Président  
**Jean-François PERRIN**

*La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Limoges ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même tribunal administratif dans un délai de deux mois*